



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU Du 12 Février 2015

L'an Deux Mille Quinze, le Douze Février à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPIÉ Alain, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Mmes : ESPIÉ Alain – COURVEILLE Martine - CRESPO Robert – PERIÉ Jean-Pierre – KULIFAJ-TESSON Mylène - DEYMIER Véronique – GAVAZZI Christian – DE OLIVEIRA NUNES Dario – MAFFRE Francis – IZARD Jean-Pierre - REY Josiane – CASTIELLO Léonard - SCHMITT Danièle – ALBAR Francine – BOUYSSIÉ François - GASC Isabelle – BRÄNDLI Simon - MERCIER Magali - LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole - RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – CILEO Vincent - LEGRIS Christian – FROMONT Nicole - SCHARDT René – LELOUP Benoît -

ETAIENT EXCUSES : M. Mmes : PINOL Catherine (procuration à ESPIÉ Alain) – COUCHAT-MARTY Françoise (procuration à COURVEILLE Martine) -

Secrétaire de séance : IZARD Jean-Pierre

Date de convocation : 3 Février 2015 - **Date d'affichage** : 3 Février 2015

Titulaires en exercice : 29 **Présents** : 27 **Conseillers avec pouvoirs** : 2 **Nombre de voix délibératives** : 29

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 22 Janvier 2015
- Désignation d'un secrétaire de séance (IZARD Jean-Pierre)

I – AFFAIRES FINANCIERES

- | | |
|--------------------|---|
| CRESPO R. | 1 – Convention avec la Scène Nationale |
| GAVAZZI Ch. | 2 – DETR 2015 : Accessibilité Ecole J.B.Calvignac |
| CRESPO R. | 3 – DETR 2015 : Photovoltaïque |
| SCHMITT D. | 4 – Attribution des lots du marché « Fournitures de denrées alimentaires » |

II – AFFAIRES GENERALES

- | | |
|--------------------|---|
| ESPIÉ A. | 5 – Actualisation du Tableau des Effectifs |
| GAVAZZI Ch. | 6 – Gratification des Stagiaires de l'Enseignement Supérieur |

III – AFFAIRES FONCIERES

Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2015 :

Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur IZARD Jean-Pierre

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande si certains élus souhaitent rajouter des questions diverses à cet ordre du jour.

Monsieur RAYNAL Bernard attend des réponses à ses derniers courriers.

Monsieur LELOUP Benoît interrogera le Maire sur la rue du Tiers-Etat.

I – AFFAIRES FINANCIERES

1 – Convention avec la Scène Nationale :

Monsieur CRESPO rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années un partenariat informel a été engagé entre la scène nationale d'Albi et la ville de Carmaux pour l'organisation de manifestations culturelles : concert, théâtre ...Il est proposé au Conseil municipal son renouvellement.

Aussi afin de renforcer l'attractivité du territoire la Scène Nationale propose de développer ce partenariat par l'enrichissement de la programmation culturelle de Carmaux en passant avec elle une convention ci-annexé et en lui octroyant une subvention annuelle de 4 000 euros.

Ce montant permettra la diffusion de plusieurs spectacles pour une participation financière comparable à celle des années précédentes. Ce crédit sera prévu au budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € à la Scène Nationale d'Albi et charge le Maire à signer la convention ci-annexée.

2 – DETR 2015 : Accessibilité Ecole J.B. Calvignac

Monsieur GAVAZZI indique au Conseil Municipal que des travaux sont envisagés sur le bâtiment « Ecole primaire J.B. Calvignac » situé Place Ste Cécile. Afin de rendre l'établissement accessible, il est nécessaire de procéder à des aménagements intérieurs et extérieurs. Les anciens locaux de l'Inspection Académique réhabilités seront mutualisés entre l'école et le CLE. Ces aménagements permettront également de répondre aux exigences de la mise en place des rythmes scolaires.

Ce bâtiment public entre dans les critères d'octroi de la DETR et un dossier de demande de subvention a été déposé en Préfecture courant Janvier 2015 (catégorie 1 – Soutenir les projets contribuant notamment au développement durable : Construction, grosses réparations, équipement et mobilier et catégorie 2 – Encourager la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des établissements communaux recevant du public : Etablissements scolaires et périscolaires, cantines).

Les travaux porteront sur :

- Les aménagements intérieurs : création de nouveaux locaux mutualisés entre l'école et le CLE (redistributions intérieures anciens locaux Inspection Académique, acquisition de mobilier, peinture, revêtements de sols, mise aux normes incendie et accessibilité (sanitaire PMR, rampes),
- Les aménagements extérieurs (rampes d'accès aux classes, à la cantine scolaire, aux nouveaux locaux).

Le coût des travaux est estimé à ce jour à 191 737,00 € HT (soit 230 084,40 € TTC) et il est envisagé d'inscrire cette opération au budget primitif 2015.

Le plan de financement **prévisionnel sera** donc le suivant :

Ville de CARMAUX :	95 868,50 € HT
DETR 50% :	95 868,50 € HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté et charge Monsieur le Maire à solliciter la subvention précitée.

Monsieur RAYNAL Bernard fait remarquer qu'il aurait été intéressant que la commission Travaux expose en amont ce type de projet.

Monsieur PERIÉ Jean-Pierre lui répond que ce sujet est prévu à l'ordre du jour de la commission Travaux du 18 février prochain.

Monsieur le Maire conclut en rappelant que l'accessibilité et plus particulièrement celle des écoles est une priorité malgré les contraintes présentées par certains locaux notamment ceux de l'école Jean Moulin situés à l'étage.

3 - DETR 2015 : Photovoltaïque

Monsieur CRESPO indique que dans le cadre de sa politique énergétique, le Conseil Municipal a envisagé un programme qui projette la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques ou aérovoltaiques sur 48 bâtiments communaux. Ces aménagements permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre en limitant, à notre échelle, la part d'électricité produite à partir de ressources fossiles.

L'utilisation de la technologie Aérovoltaique permettra également de diminuer les dépenses énergétiques et d'améliorer le confort de 13 bâtiments communaux.

Cette opération entre dans les critères d'octroi de la DETR et un dossier de demande de subvention a été déposé en Préfecture fin Janvier 2015 (Accompagnement dans la rénovation thermique et la transition énergétique).

Les travaux porteront sur :

- Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques et aérovoltaiques (13 sites) sur des toitures de bâtiments existants. 44 sites de 9 kWc et 4 sites de 100 kWc.

Le coût des travaux est estimé à ce jour à 1 970 510,00 € HT et cette opération sera inscrite lors du vote du budget primitif 2015.

Le plan de financement **prévisionnel sera** donc le suivant :

Ville de CARMAUX (emprunt) :	1 280 831,50 € HT
DETR 35% :	689 678,50 € HT

Monsieur RAYNAL expose à l'assemblée qu'affirmer dans la dernière revue municipale « Regards sur Carmaux » au sujet du photovoltaïque que Carmaux est un modèle dans le domaine de la transition énergétique paraît bien prétentieux et peu modeste sachant que la commune du Séquestre a largement précédé Carmaux sur le sujet.

Cette opération qui devrait rapporter environ 30 000 € par an à la Ville pénalisera une fois de plus le contribuable carmausin, avec la crainte que le prix de l'électricité soit aligné sur celui des énergies renouvelables.

Il émet quelques réserves sur les résultats annoncés qui ne sont réalisables qu'avec une sollicitation supplémentaire des administrés, correspondante à 20 % de plus en moyenne de taxes sur les factures d'électricité. Il rappelle que les lampes à économie d'énergie ont été remplacé par les LEDS, dans quelques années il est possible qu'il en soit de même pour le photovoltaïque.

Monsieur le Maire indique qu'un emprunt de 2 millions d'euros est à contracter pour ces travaux et qu'il a pleinement conscience de la charge financière que cela représente pour les Carmausins et autres usagers par le biais de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) figurant sur les factures. Néanmoins, il rappelle qu'il s'agit de choix à faire et dans ce cas 1 KW/h produit est 1 KW/h consommé sur place, il n'y a pas de perte dans le transport d'électricité.

Monsieur ESPIE, rappelle qu'un programme de transition énergétique national a été adopté avec un objectif de réduction de la production d'énergie nucléaire à l'horizon 2025. C'est un engagement de l'Etat Français pour créer un mix énergétique dans le cadre du programme de la croissance verte.

La Ville de CARMAUX à son niveau, s'inscrit bien dans ce programme que ce soit par son projet photovoltaïque, la réduction de sa consommation énergétique tant pour l'éclairage public que pour sa consommation quotidienne et plus tard pour favoriser l'autoconsommation.

Elle souhaite associer d'autres partenaires à ce projet en visant à produire un effet d'entraînement qu'elle est prête à accompagner. Il illustre son propos avec la nuit de la thermographie.

Si Monsieur ESPIÉ conçoit qu'on puisse être « pro-nucléaire » ce qui semble être le cas de Monsieur RAYNAL au regard de son positionnement contre les actions menées de la Ville dans le champ de la transition énergétique, la Ville se doit de s'inscrire dans les orientations nationales notamment en matière d'énergie.

Monsieur RAYNAL n'apprécie guère d'être qualifié de « pro-nucléaire », remarque qu'il conteste très violemment.

Par ailleurs, Monsieur RAYNAL est surpris qu'un tel programme d'investissement n'ait pas été évoqué prioritairement en conseil de la régie PV Solaire et au vu de tous ces éléments son groupe s'abstiendra sur cette demande de subvention pour ce projet de photovoltaïque.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le plan de financement présenté et charge Monsieur le Maire à solliciter la subvention précitée.

Abstentions : RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – CILEO Vincent – ROMERO Nicole – LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René –

4 - Attribution des lots du marché « Fournitures de denrées alimentaires »

Madame Danièle SCHMITT expose en préalable à l'assemblée que dans le choix des fournisseurs, la priorité a été donnée à l'origine des produits (produits locaux et français) et la qualité des denrées (HQE – Haute Qualité Environnementale) dans cette démarche.

Elle indique que la Commission d'Appel d'Offres réunie mercredi 11 février 2015 pour le marché de Fourniture de denrées alimentaires a proposé de retenir les entreprises suivantes pour un montant annuel total de **228 166 € H.T.** sans pouvoir dépasser la somme de **373 000 H.T.**

Lot n° 1 : Epicerie : **27 060.51 € HT**
Pro à pro distribution Impasse de Grèce B.P 60647 82006 MONTAUBAN CEDEX

Lot n° 2 : Entrées chaudes : **7 959.60 € HT**
Davigel SA ZA des Cadaux 81370 SAINT SULPICE

Lot n° 3 : Viandes charcuteries : **43 974.53 € HT**
Bousquet SAS 143, Avenue de RODEZ 12450 LA PRIMAUBE

Lot n° 4 : Viandes volailles surgelées : **27 201.52 € HT**
Davigel SA ZA des Cadaux 81370 SAINT SULPICE

Lot n° 5 : Poissons frais et surgelés : **16 079.08 € HT**
Davigel SA ZA des Cadaux 81370 SAINT SULPICE

Lot n° 6 : Produits laitiers BOF : **28 794.74 € HT**
Vidal SA 24 ter, av Bouloc-Torcatis 81400 CARMAUX

Lot n° 7 : Volailles lapins frais : **14 491.00 € HT**
Blason d'or Saint Laurent des vignes 24100 BERGERAC

Lot n° 8 : Fruits légumes surgelés : **15 827.45 € HT**
Davigel SA ZA des Cadaux 81370 SAINT SULPICE

Lot n° 9 : Fruits légumes frais : **12 487.72 € HT**
Roussy & fils Z.I La chartreuse- 13 rue Ludovic Julien 81100 CASTRES

Lot n°10 : Desserts surgelés : **6 503.80 € HT**
Brake France Rue du petit paradis 31150 BRUGUIERES

Lot n°11 : Viandes abats cuits : **14 584.45 € HT**
 « Espri restauration » Site de WISSOUS ZI de villemilan
 2 av Lavoisier 91325 WISSOUS CEDEX

Lot n°12 : Plats élaborés : **13 201.93 € HT**
 Carrier restauration L'étoile 12300 ALMONT LES JUNIES

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le choix des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres tel que mentionné ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les entreprises précitées pour le marché de Fourniture de Denrées Alimentaires.

Monsieur LEOPARDI demande un rappel des critères et regrette que certains artisans locaux n'aient pas pu répondre à cet appel d'offre en raison de la charge de travail que représente un dossier de propositions. Il propose la création, éventuellement par le biais de l'intercommunalité, d'une cellule d'aide pouvant intervenir sur ce sujet auprès des professionnels.

Madame SCHMITT précise qu'en ce qui concerne la boulangerie, les artisans carmausins sont sollicités à tour de rôle.

Monsieur ESPIÉ remercie le travail fourni par le Directeur de la Cuisine Centrale et Madame SCHMITT pour avoir mené à terme cet appel d'offres et regrette également que certains artisans locaux n'aient pas pu répondre en raison effectivement de la complexité des dossiers.

II – AFFAIRES GENERALES

5 – Actualisation du Tableau des Effectifs :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération en date du 13 décembre 2012, des postes permanents ont été créés au tableau des effectifs, afin de transformer des C.D.D. en C.D.I. conformément à la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Toutefois, afin de tenir compte de l'affectation à un poste administratif d'un agent actuellement en C.D.I., Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (12 h / 35 h)
- Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet (12 h / 35 h)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification ci-dessus.

6 – Gratification des Stagiaires de l'Enseignement Supérieur :

Monsieur GAVAZZI expose :

Vu le code de l'éducation

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

Monsieur le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. La durée du stage ne peut être supérieure à 6 mois sauf si le stage s'inscrit dans un cursus pédagogique particulier prévoyant une durée supérieure.

Il propose donc de préciser les conditions d'accueil et de gratification de ces étudiants, susceptibles d'effectuer un stage au sein de la ville de Carmaux, selon les modalités définies ci-après :

- Lorsque la durée du stage au sein de la collectivité est supérieure à 2 mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à 2 mois consécutifs ou non, l'étudiant stagiaire percevra une gratification versée mensuellement. Le montant de cette gratification est déterminé par les textes en vigueur.

- Le niveau de gratification à ce jour est fixé à 13.75 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 508.20 € pour un temps complet ; la gratification demeurant elle-même exonérée de cotisations sociales.

- L'établissement d'une convention de stage tripartite entre l'étudiant stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité. Cette convention précisera notamment l'objet du stage, sa durée, les conditions d'accueil du stagiaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer à la Ville de CARMAUX la gratification des stages d'une durée supérieure à 2 mois visant à la préparation d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **INSTAURE** la gratification des stages d'une durée supérieure à 2 mois visant à la préparation d'un diplôme de l'enseignement supérieur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de stage et à procéder à l'attribution de la gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget primitif ;

III – AFFAIRES FONCIERES

7 – Dénomination Chemin de la Vidale :

Madame GASC Isabelle indique que vu les obligations des services de distribution du courrier de la Poste, il est nécessaire de normaliser toutes les voies de la commune. Il est donc proposé de baptiser la voie qui dessert les habitations au lieu-dit "La Vidale".

En vue d'harmoniser la dénomination de cette voie, avec la commune de St Benoit de Carmaux, et afin de faciliter ces démarches administratives, il est proposé de baptiser cette voie : Chemin de la Vidale.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord à cette dénomination.

DIVERS

Monsieur RAYNAL rappelle son courrier en date du 12 décembre dernier resté sans réponse à ce jour concernant le rôle de Madame SCHMITT, conseillère déléguée à la cuisine centrale.

Il rappelle également un courrier concernant la dangerosité de la circulation sur l'avenue Jean-Baptiste Calvignac. Monsieur RAYNAL et son groupe ont rencontré beaucoup de riverains qui sont dans l'attente d'une rencontre avec des élus afin de prendre en compte leurs doléances et leur apporter des solutions pour traiter ce problème de circulation.

Monsieur le Maire indique qu'il répondra par écrit à ces différents courriers.

En ce qui concerne l'avenue Jean-Baptiste Calvignac, Monsieur ESPIÉ rappelle les relevés de vitesse effectués et constatés (voir séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2014) et indique qu'une solution sera proposée.

Monsieur NUNES précise que des radars pédagogiques sont en cours de commande afin de sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse.

Monsieur RAYNAL souhaite que ce problème soit pris en compte et préconise une solution démocratique.

Monsieur LELOUP agissant en qualité de porte-parole des habitants de la rue du Tiers-Etat soumet une pétition à Monsieur le Maire dans laquelle ces derniers manifestent leur mécontentement suite au changement du nom de cette rue anciennement dénommée rue Thiers.

Monsieur LELOUP souligne qu'après renseignement pris auprès des services de la Poste, même si les Services de la Ville ont communiqué le changement d'appellation, il fait remarquer qu'un pli recommandé n'est pas arrivé à son destinataire.

Monsieur le Maire entend ces critiques et rappelle qu'il était difficile de maintenir le nom d'un Président de la République qui porte la responsabilité de l'écrasement de la Commune pour dénommer une voie et cette nouvelle appellation apporte une tout autre valeur démocratique.

Il prend acte de la pétition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.